

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 16.03.2013

**Date de convocation du Conseil** : 8.03.2013

**Présents** :

MM. GERAUDIE, LEYRIS, BARLERIN, MAZEAUD, TRESMONTAN, VARIN, FABREGUES, TRUFFIER.

Mmes BORDES, COURBIER, CROUZETTE, LAVAUD, POUGET, VILLATOUX.

**Absents excusés** :

Mmes BESANCON-POUGET (procuration à M. GERAUDIE), BERNARD (procuration à Mme COURBIER), M. PLIOT (procuration à Mr BARLERIN)

Mme JAN, M. JACQUET

**Secrétaire de séance** : Mme C. POUGET

\*\*\*\*\*

- ✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 1.02.2013**
- ✓ **Avenant aux travaux de mise eaux normes des étangs**
- ✓ **Rétrocession de voie privée à la voirie communale**
- ✓ **Vente du bâtiment communal rue de la Brégade au syndicat des eaux du Puy des Fourches**
- ✓ **Remboursement de sinistre par Groupama Assurances, effraction stade de rugby**
- ✓ **Participation fiscalisée aux dépenses de la fédération départementale des syndicats d'électrification 2013**
- ✓ **Adoption convention d'objectifs tripartite relative aux sports nature**
- ✓ **Rénovation de la toiture du bâtiment de l'accueil au camping municipal**
- ✓ **Validation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**
- ✓ **Création d'un emploi d'avenir**
- ✓ **Création poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**
- ✓ **Application de la réforme scolaire, rentrée 2013**
- ✓ **Dissolution du syndicat intercommunal Naves-Seilhac-Tulle pour la gestion du centre équestre**
- ✓ **Travaux de la plage du Lac de Bournazel, annule et remplace 96-2011**
- ✓ **Questions diverses**

## **AVENANT TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES ETANGS**

Il expose aux membres du Conseil Municipal que le moine prévu initialement avec des planches à retirer lors des vidanges ne convient pas. Le maire propose, après avis du maître d'œuvre, de remplacer les planches bois par des planches béton. Le moine sera alors équipé d'une vanne de fond DN 500 mm pour laisser passer les carpes.

Ces modifications n'entraînent pas de surcoût pour le changement des planches mais un supplément pour la fourniture et la pose de la vanne de 6 470.00 € H.T.

Une partie de ce surcoût est compensé par la modification de la passerelle. Elle sera moins longue. Le montant final de l'avenant est de 5 890.00 € H.T.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **RETROCESSION DE VOIE PRIVEE A LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire indique qu'un lotissement a été créé au lieu dit le Champ Nègre par M. NOILHAC André se composant de 6 lots. Il explique que le propriétaire a réalisé une voie privée permettant de desservir chaque lot.

Après concertation entre le Maire, les services de la DDT et le propriétaire, il a été proposé une rétrocession de la voie créée.

Cette rétrocession interviendra lorsque tous les lots seront lotis et à condition que la voie soit en bon état.

Elle entrera alors dans la voirie communale. Au niveau de son entretien, elle passera alors sous la responsabilité de Tulle Agglo' dans le cadre de sa compétence voirie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VENTE DU BATIMENT COMMUNAL RUE DE LA BREGEADE AU SYNDICAT DES EAUX DU PUY DES FOURCHES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de vendre les locaux municipaux situés rue de la Brégaade au syndicat des eaux du Puy des Fourches.

Il rappelle que par courrier en date du 7.12.2012, il a procédé à la dénonciation de la convention de mise à disposition gratuite de ces locaux.

Il indique que le syndicat du Puy des Fourches a voté favorablement pour l'achat de ce bâtiment.

Il précise qu'il a été convenu d'un prix de vente de 55 000.00 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **REMBOURSEMENT SINISTRE PAR GROUPAMA ASSURANCES EFFRACTION STADE DE RUGBY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une somme est à percevoir de GROUPAMA d'un montant de 425.00 € représentant le règlement d'un préjudice matériel survenu au stade de rugby Claude Soularue.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORREZE 2013**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son adhésion à la fédération départementale des syndicats d'électrification de la Corrèze, la commune doit payer la quote-part se rapportant à cette adhésion soit la somme de 12 767.00 € pour l'année 2013.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **ADOPTION CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE RELATIVE AUX SPORTS NATURE 2013**

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite diversifier l'offre des activités touristiques sportives et de loisirs sur le site du Lac de Bournazel pour la saison estivale 2013.

Pour cela, il a pris contact avec la station sports Nature du Pays de Tulle afin de proposer une série d'animations durant tout l'été.

Afin de définir les modalités et engagements pour la saison estivale 2013, il propose la signature d'une convention avec la station sports Nature du Pays de Tulle.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **RENOVATION TOITURE ACCUEIL DU CAMPING**

Programme technique :

- Dépose de la toiture existante
- Fourniture et pose de tôles bac acier anti condensation vissées sur lambourdes existantes
- Fourniture et pose faitages
- Fourniture et pose entourage cheminée
- Fourniture et pose gouttières, tuyaux de descente et coudes en zinc

Investissement prévisionnel :

- |                       |             |
|-----------------------|-------------|
| • Montants Total H.T. | 9 845.95 €  |
| • T.V.A.              | 1 929.81 €  |
| • TOTAL               | 11 775.76 € |

Plan de financement :

- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| • CONSEIL GENERAL (25%) | 2 461.49 € |
| • Réserve parlementaire | 1 500.00 € |
| • AUTOFINANCEMENT       | 5 884.46 € |
| • TOTAL H.T.            | 9 845.95 € |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **VALIDATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

L'objectif de la commune de SEILHAC est de répondre aux besoins actuels en termes de ressources humaines. Dans le cadre de la loi d'accès à l'emploi titulaire, elle a ciblé la titularisation de son

attaché contractuel actuel en charge de l'administration et de la gestion de la commune selon les dispositions suivantes :

- **Grades/emplois** : attaché territorial, catégorie A
- **Mode de recrutement** : sélection professionnelle
- **Nombre de postes ouverts** : 1

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **CREATION DE 2 EMPLOIS D'AVENIR**

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, la commune de SEILHAC souhaite mettre en place ce dispositif et recruter 2 emplois d'avenir et décide la création de deux emplois d'avenir à partir du 1.04.2013 pour une période hebdomadaire de 35 heures et pour une durée déterminée de 12 mois renouvelable 2 fois.

#### **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une voie d'avancement de grade au choix pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4, pour certains cadres d'emplois de la catégorie C, a été instaurée par le décret 2009-1711 du 20 décembre 2009. La commune n'ayant nommé aucun agent par voie d'examen professionnel depuis 2010, elle a la possibilité de nommer un agent par avancement de grade cette année. La commission « gestion des ressources humaines » à la lecture des tableaux d'avancement de grade, a décidé de nommer M. VERGNE J.P., actuellement adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **APPLICATION DE LA REFORME SCOLAIRE, RENTREE 2013**

Le Conseil municipal décide l'application de la réforme du temps scolaire dès la rentrée 2013.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL NAVES SEILHAC TULLE POUR LA GESTION DU CENTRE EQUESTRE**

Le Maire explique qu'il a reçu un courrier de madame le Préfet en date du 21.12.2012 demandant au Conseil Municipal de délibérer sur une possible dissolution du syndicat conformément à l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010.

#### **11 VOIX CONTRE ET 6 POUR LA DISSOLUTION**

En complément de la précédente délibération, le Conseil municipal décide de voter une motion consensuelle sur la dissolution du syndicat demandant expressément l'intervention du Conseil régional du Limousin.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**